

## CDD – Conseil Développement Durable

### Compte-rendu réunion du 27 mai 2024

#### 1. Validation du compte rendu de la plénière précédente et appel à candidature

Le compte-rendu de la réunion du 18 mars 2024 est validé.

Suite à la démission de Stéphane Le Lay, Anne-Laure VERVIER-LEGER propose sa candidature au bureau du CDD, candidature validée en séance

#### 2. Gestion communale du patrimoine arboré

Voir document présenté en séance.

La ville d'Eaubonne a entrepris un audit sur l'état de son patrimoine arboré qui compte aujourd'hui 4500 arbres. Cet audit a été réalisé en vue de leur entretien mais également pour assurer la sécurité des Eaubonnais. L'entreprise qui a réalisé cet audit au premier semestre 2023 est « Verdi Ingénierie ». (<http://www.verdi-ingenierie.fr/actualites/10/>).

Le bilan est plutôt bon. Seul 2% de l'ensemble des arbres communaux est dégradé. Les principales raisons portent sur des blessures ou plaies liées à la taille, d'autres parfois de « mauvais » comportements comme des voitures qui se garent sur les racines, des comportements inciviques (coups portés de manière intentionnelle « pour s'amuser ») etc. 95% ne nécessitent aucune intervention.

Les tailles sont soit « architecturées » (intervention stricte sur le format de la coupe) ou « libre » (coupe moins contrainte).

Suite au bilan, la moitié du parc (52.6%) n'aura besoin d'aucune intervention, 40% subiront un entretien, 3% seront abattus et 3% seront « mis en sécurité ».

L'audit du patrimoine arboré met en avant la nécessité de renouveler le parc arboré. Deux mesures « phares » seront entreprises :

##### **La première :**

- 650 arbres pour compenser les pertes effectives à court et moyen terme (arbres à abattre ou déjà morts) ;
- > 350 arbres pour faire passer le taux d'arbres par habitant de 0,186 à 0,2.
- > 500 arbres pour compenser les pertes dites naturelles

→ Ainsi, afin de maintenir et augmenter le patrimoine arboré, il faudrait planter environ 1 500 arbres sur 10 ans. L'entreprise a, suite à cet audit, proposé un « planning de suivi des entretiens et des plantations ». Dans ce cadre, il a été pris en compte, dans le choix des espèces d'arbres, le réchauffement climatique. Des essences d'arbres endémiques seront sélectionnés pour les forêts de la commune. Une attention particulière sera portée sur le choix des essences afin de diversifier le patrimoine arboré

##### **La seconde :**

La création d'une « forêt urbaine » dans le quartier de l'alliance. Pour signaler l'initiative aux riverains et expliquer la raison de l'absence de tonte sur cet emplacement, la Mairie compte mettre une signalétique. En effet, par le passé, certains riverains ont montré quelque mécontentement sur des projets similaires car ils sont attachés à un entretien strict des bordures, parcs et enrobés. La Mairie rappelle les multiples intérêts de ce type de démarche en termes de lutte contre les îlots de chaleur, la préservation de la faune sauvage, la gestion des eaux de pluies ...

### 3. Propositions d'aménagements par le groupe de travail mobilité piétonne

#### **Proposition 1 de la commission rue Jean Jaurès : créer une dépose minute**

La mairie propose dans ce cadre les aménagements suivants :

- création de trois places de dépose-minute
- installation de trois arceaux en amont et en aval de ces places. La proposition a été intégrée aux scénarios d'aménagement de l'axe 1 du Schéma Directeur Cyclable

#### **Proposition 2 de la commission rue des Callais : déplacer le passage piéton :**

Réponse de la mairie :

- Installer un passage piéton après l'emplacement PMR est possible mais peu pertinent car en proximité du passage piéton déjà existant et plus loin de la zone de flux piétons. Ainsi, la Mairie a décidé la création d'un passage piéton plus haut sur la rue Jean Jaurès.
- La Mairie réfléchit également sur la création d'une zone partagée avec priorité piéton en amont de la gare

#### **Proposition 3 de la commission rue du Bel Air : élargir le domaine piéton**

Réponse de la mairie : concernant la rue du Bel Air, la Mairie précise qu'« élargir le domaine piéton sécurisé par l'installation de barrière » est problématique pour le passage des camions de collecte des déchets. La Mairie propose dans un premier temps une zone à 20km va être mise en place à titre expérimental et de permettre le partage de cette zone entre voitures, vélos, trottinettes et piétons.

Certains membres du CDD doutent de l'efficacité de cette démarche. La commission propose en réponse à ce doute de retirer des places de stationnement qui permettrait alors d'élargir ce domaine piéton tout en permettant le passage des camions de collecte. La Mairie rappelle que ce sujet est toujours très délicat à aborder car ces places de stationnement sont destinées aux riverains qui n'ont pas forcément suffisamment de place chez eux pour stationner leurs véhicules. Il faut donc négocier.

La commission propose alors de n'élargir le trottoir qu'aux endroits « critiques » qui sont au final très peu nombreux (trois) et par ailleurs très espacés. Il suffirait alors de ne retirer que quelques places de stationnement. Par ailleurs, les virages et « obstacles » créés par ces nouvelles zones piétons obligerait les voitures à ralentir.

La commission espère également que la création du dépose minutes rue Jean Jaurès permette de désengorger la rue du Bel Air et créé une « nouvelle logique » de circulation plus profitable et sécurisée rue du Bel Air.

La Mairie s'engage à étudier l'ensemble de ces propositions et à se rendre sur place pour étudier plus en détails les propositions.

## **Proposition 4 de la commission Groupe Scolaire Paul Bert et le collège Jules Ferry**

### **Réponse de la mairie :**

1. réduction a une voie, avec un système de priorité, la portion séparant l'école Paul Bert du Collège Jules Ferry

Réponse de la Mairie : la réduction à une voie risque de générer une densification du nombre de voitures sur le carrefour rue Jean-Moulin – boulevard de la République ainsi que de mauvais comportements (accélération à proximité).

La mairie rappelle qu'un plateau sera réalisé au carrefour entre le boulevard de la république et la rue Jean Moulin. Le plateau s'étendra de trottoir à trottoir et les aménagements incluront la création de sas vélos avec la matérialisation de logos vélos (voir schéma sur la présentation). <https://www.eaubonne.fr/actualites/secteur-paul-bert-jules-ferry-un-plateau-sureleve-pour-plus-de-securite/>

2. Aménagement d'un « Dépose minute » pour permettre aux parents de déposer leurs enfants sans gêner les autres véhicules

**Réponse de la mairie** : après étude, elle doute de l'efficacité réelle de cette démarche et craint que peu de parents au final n'utilise cette solution. Par ailleurs, les enquêtes déjà menées montre que le nombre de familles concernée par la dépose d'élève en voiture est faible. Ainsi, en l'état, l'action ne semble pas prioritaire. A rediscuter avec la requalification du boulevard.

3. Prolongement de la piste cyclable existante à contre-sens du boulevard de la République, venant du centre-ville

**Réponse de la mairie** : la demande de prolongation de la piste cyclable du Bd de la République a été intégrée aux réflexions sur la requalification globale du boulevard. Par ailleurs, au regard de la largeur de la voie et des trottoirs, seuls des logos vélos en milieu de chaussée pourront être intégrés à court terme sur la rue Charles Goguel.

### **4. Points sur la collecte des Biodéchets**

Pour rappel, l'expérimentation est en cours sur toute l'année 2024 avec 3 communes : Soisy, Saint-Gratien et Eaubonne. La Mairie parle d'un très bon bilan. (Quasiment) Pas de plaintes sont remontées à la ville avec le déploiement des abri-bacs.

Seul bémol : les restaurants, commerces et collectivités qui, pour le moment, sont réticents à suivre cette démarche. Suite à une enquête en porte à porte, les principales raisons relevées sur ces freins portent sur le manque de place, l'odeur, la difficulté d'applications (surtout en période de rush de leur activité), le manque de formation de leur personnel ...

La Mairie travaille d'ores et déjà sur des solutions comme l'installation d'abribacs communs et partagés sur l'espace public à proximité de leur établissement, un accompagnement du syndicat émeraude et de la mairie sur le sujet, une plus grande communication sur le sujet à destination des professionnels etc ...

### **5. Suivi des Nichoirs**

Stéphane FRANCOIS, à l'origine du projet, n'est pas présent. Le CDD décide d'attendre la prochaine séance ou du moins son retour sur les prochaines démarches. Faut-il organiser une ronde auprès des différents nichoirs pour voir s'ils ont été occupés ? Faut-il organiser un nettoyage des nichoirs qui ont été occupés ? Si oui, à quelle fréquence ?

## 6. Le projet de collecte des mégots du lycée Louis Armand

Dans le cadre de son Conseil de Vie Lycéenne (CVL), le lycée Louis Armand souhaite mettre en place une collecte de mégots devant le lycée. Le projet n'a pas été retenu au titre du « budget participatif » car il engendre des coûts de fonctionnement (et ne répondait donc pas aux critères définis pour le budget participatif). Toutefois, la ville souhaite poursuivre la discussion du fait de sa forte portée citoyenne et durable. En effet, les mégots recyclés sont ensuite valorisés et servent à d'autres usages comme l'isolation, le rembourrage de doudounes ... Des entreprises sont ainsi spécialisées dans la récolte et le recyclage de ces déchets.

D'autres communes comme Saint-Gratien ont déjà entrepris ce type d'initiatives avec succès. L'idée est de trouver quelques points stratégiques sur la ville et d'installer ces petits points de collectes qui ont à peu près la taille d'horodateurs. L'entreprise passe alors récolter les mégots régulièrement. Il n'y a donc pas de nuisance pour la ville et les concitoyens.

La ville est ainsi partante pour poursuivre ce projet à l'échelle de la commune mais souhaite avant qu'un échange soit mis en place. Le CVL est tout à fait preneur d'échanges et de contacts avec les Eaubonnais et en particulier le Conseil du Développement Durable. Ces échanges auraient lieu en journée. Le CDD est d'accord sur le principe.

## 7. Questions diverses

Pas de question particulière.

## Prochaine plénière du CDD : lundi 16 septembre, salle des fêtes, 20h

Sujets à aborder

- Usage des nichoirs
- Dates des prochaines discussions sur le projet de récolte des mégots
- Feedback concernant les propositions d'aménagements de la Commission Mobilité

Calendrier prévisionnel des plénières CDD 2024/2025:

- 16 septembre 2024
- 9 décembre 2024
- 13 janvier 2025
- 24 mars 2025
- 19 mai 2025

## Liste d'émargement

Sexe	Nom	Prénom	Présence réunion CDD 27/05/24
Madame	Thienot	Hoï-Yan	Non
Madame	Belladonna	Ines	Non
Madame	Devred	Violette	Non
Madame	Arroum / AIT KACI	Lylia	Non
Madame	Palacios	Christia	Non
Monsieur	Weil	Arnaud	Non
Madame	Lokpo	Maud	Non
Madame	Bigaux	Joëlle	Oui
Madame	Theriez	Patricia	Oui
Madame	Alix	Nicole	Non
Madame	Vickridge	Marie-Christine	Non
Madame	Franque	Martine	Oui
Madame	Vervier	Anne-Laure	Oui
Madame	Doussaint	Jeannine	Non
Madame	Skrzek Falaize	Dominique	Oui
Monsieur	Antunes	Alberto	Non
Monsieur	Dos Santos	João Carlos	Non
Monsieur	Caillard	Patrice	Non
Monsieur	Le Magueresse	Vincent	Non
Monsieur	François	Stéphane	Non
Monsieur	Lay	Vincent	Non
Monsieur	Fenyi	Nicolas	Non
Monsieur	Schneider	Romain	Non
Monsieur	Hauchecorne	Jérôme	Non
Monsieur	Le lay	Stéphane	Non
Monsieur	Ikosso Lokotongo	Thaddée	Oui
Monsieur	Morizot	Christophe	Non
Monsieur	Da Mota	Ramiro	Oui
Monsieur	Vanjak	Christian	Oui
Monsieur	Pelin	Henri	Non
Monsieur	Legendre	Frédéric	Oui
Monsieur	Dumazet	Daniel	Non